



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2015

Référence
2015-42

L' an 2015 et le 2 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Objet de la délibération
INTERCOMMUNALITE : CONFIRMATION DU RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, M. CEDILLE Nicolas, M. CHMIEL David, M. DESARTHE Xavier, M. DORE Patrick, Mme FOURNOL Dominique, M. GUILLOT Jacques, Mme HEUZE Maryline, Mme KECHICHIAN Sophie, M. PIGOT Simon, Mme TESSIER Cécile

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Absent(s) ayant donné procuration : Mme HENRIET Stéphanie à Mme MOTHRE Béatrice, M. ROCHE Sylvain à M. DESARTHE Xavier
Absent(s) : M. FOY Gérard

Date de la convocation
28/10/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. PIGOT Simon

Date d'affichage
02/11/2015

Objet de la délibération : INTERCOMMUNALITE : CONFIRMATION DU RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Vote
à l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal,

Au vu, du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale rendu en date du 13 octobre 2015 rattachant la CC Pays de Seine à la CC Pays de Fontainebleau,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 02/11/2015

Au vu, du vœu émis par le conseil municipal de Fontaine le Port en date du 25 juin 2015 demandant son retrait de la CC Pays de Seine pour un rattachement à la CC Vallées et Châteaux,

Et

Publication ou notification du :

Au vu entre autre pour la CC du Pays de Fontainebleau,

-de l'absence de compétences enfance et loisirs, social ...pour répondre aux besoins de notre population rurale,

-de l'impact sur notre facture d'eau compte tenu de la dette liée à la station d'épuration de la CCPF

-de l'endettement de la CC Pays de Fontainebleau montrant un montant de la dette par habitant qui viendrait impacter très fortement par l'impôt le foyer fiscal de Fontaine le Port,

-de la déchetterie de la CC Pays de Fontainebleau située à Bourron Marlotte, ...

S'inquiète des conséquences de la fiscalité qu'aurait à supporter le foyer fiscal des Portifontains sans pour autant que les compétences répondent aux besoins de sa population rurale,

Refuse le projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale incluant Fontaine le Port à la CC du Pays de Fontainebleau,

Par conséquent,

Le conseil Municipal,

Considérant, son travail effectué de mai à juin en toute objectivité portant sur les comparatifs compétences / fiscalité des 4 CC environnantes,

Décide de maintenir sa demande de rattachement à la CC Vallées et Châteaux,

Considérant,

- que les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives répondent exactement aux besoins de notre population rurale, tant sur les équipements que sur les services retenus, en exemple :

- à l'enfance (crèche – ALSH...) ou aux personnes (aide à domicile, portage repas ...),
- en matière de tourisme, avec les circuits de randonnées et sentiers imbriqués entre nos communes riveraines,
- en matière de transports (lignes de bus – la gare de Fontaine le Port accueille les usagers du train des communes du plateau Châtelet en Brie)
- à la mutualisation déjà mise en place qui est celle là même que nous avons inscrite à notre programme des élections municipales 2014,
- à la compétence urbanisme d'ores et déjà en place par la CC Vallées et Châteaux et qui répond de suite à notre attente, (l'instruction des dossiers rendue aux communes depuis juillet 2015 nous pose problème quant au manque de qualification du personnel de mairie et des recours qui pourraient s'en suivre),
- à la valorisation du patrimoine naturel,
- en matière de déploiement des réseaux de la fibre numérique,
- au rattachement de Fontaine le Port au Châtelet en Brie pour les services de Perception, du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), de la déchetterie,

- au rattachement de Fontaine le Port aux services de Police et de Préfecture à Melun,

Considérant,

- la réflexion et la notion mêmes, des actions et réalisations menées par la CC Vallées et Châteaux envers les petites communes qui la constituent et par conséquent dirigées en faveur des habitants de la ruralité qui rencontrent les mêmes problématiques et les mêmes besoins,
- la participation financière d'adhésion aux syndicats du territoire du Châtelet en Brie pour la perception, les transports (bus et train) les Rus et Vallées,
- que Fontaine le Port doit se perpétuer dans une logique d'appartenance à un territoire rural,

Considérant,

- les besoins des administrés de Fontaine le Port dans leur quotidien,
- le bassin de vie sur lequel les habitants auront accès pour les équipements et services les plus courants,
- le projet de territoire établi de la CC Vallées et Châteaux,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité,

de maintenir sa demande de rattachement à la Communauté de Communes de Vallées et Châteaux,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le
Le Maire
Béatrice MOTHRE

